

# La Révolte de Rivière-au-Renard: quand le pêcheur ne veut plus être le poisson

Véronique Dupuis, géographe et chargée de projet

Rivière-au-Renard, septembre 1909. Le soleil se lève sur ce village gaspésien bâti à coups de lignes, de rames et de barges. Un matin tranquille aux effluves salins, le premier depuis quelques jours. Ici, les pêcheurs réclament un juste prix pour leur morue et la fin de leur endettement perpétuel. Partout en Gaspésie, la pêche est menée par des compagnies étrangères avec en tête la *Charles Robin, Collas and Co*. Depuis plusieurs jours, la Révolte des pêcheurs est bel et bien entamée, après 200 ans d'exploitation aux bénéfices essentiellement jersiais. Une centaine d'années plus tard, qu'en est-il de la situation des pêcheurs professionnels ? Retour sur une vague de fond d'une Gaspésie insoumise qui jeta les bases des coopératives et associations de pêcheurs du Québec maritime.

## L'île de Jersey, berceau de Robin

Située à 22 km au nord des côtes de la Normandie, Jersey est une île anglo-normande où vit une population francophone. C'est à Saint-Brelade que Charles Robin naît le 30 octobre 1743 entouré de ses frères aînés, Philip et John. Ils reçoivent une bonne éducation et quelques années plus tard, Philip devient un haut fonctionnaire de l'île et John, capitaine d'un bateau de pêche à Terre-Neuve. Quant à Charles, il suit les traces mercantiles de ses frères et de son père.

En 1763, la France capitule et cède la majorité de ses territoires à la Grande-Bretagne. Cela veut donc dire que le vent peut pousser sans gêne les bateaux jersiais vers les côtes gaspésiennes et de l'île du Cap Breton. Cependant, de tous les territoires, la zone de Terre-Neuve est la plus convoitée. Dès l'écho annonçant que le territoire est désormais britannique, les compagnies jersiaises lèvent l'ancre vers les Grands Bancs de Terre-Neuve. Voyant l'opportunité financière et les profits potentiels, les frères Robin s'associent à d'autres Jersiais et fondent la *Robin, Pipon and Co*. Philip en est le directeur et envoie un navire en reconnaissance à l'île du Cap Breton. Tout est de bon augure et John ouvre un poste au sud de l'île. Déjà, au tout début, l'entreprise est florissante : 13 bateaux et 300 employés.

Après un an d'opération très lucrative, Charles pose le pied en sol gaspésien, dans la baie des Chaleurs. Il constate alors que la morue, plus petite que celle des Grands Bancs de Terre-Neuve, y offre un précieux avantage. À cause de sa petite taille, l'étape du salage peut être évitée, ce qui représente une économie de temps et d'argent. De plus, le climat sans bruine et les grandes plages de galets facilitent le séchage du poisson. Charles repère aussi une anse paisible qui a des allures de port naturel : Paspébiac. L'année suivante, il y retourne avec l'intention d'y troquer du sel contre de la morue séchée. Il négocie pendant plusieurs jours avec des pêcheurs de Bonaventure, de Caraquet et de Tracadie. Les pourparlers sont concluants et Charles repart pour le Cap Breton avec 1 200 quintaux de morue (un quintal = 55 kg) bien empilés dans le fond

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

de son bateau. La certitude d'ouvrir un poste à Paspébiac se dessine et le projet se concrétise un an plus tard. Les affaires sont si bonnes qu'en 1770, Charles et ses associés font de Paspébiac un poste de pêche permanent. L'entreprise, qui compte désormais des magasins généraux, prospère et fait tomber les concurrents un à un. Rapidement, Charles s'accapare le monopole de la pêche dans la baie des Chaleurs où il règne en maître jusqu'en 1776 où, dans le cadre de la guerre de l'Indépendance, les Américains attaquent les côtes du Cap Breton et le poste de Paspébiac. Mais la guerre ne saurait durer et l'homme d'affaires alors réfugié à Jersey est de retour sur les plages gaspésiennes en juillet 1783. Seul maître à bord de son entreprise, la *Charles Robin and Co*, il prend ses propres décisions contrairement à ses concurrents qui doivent attendre les autorisations venant de Québec ou de Londres. À nouveau, Charles s'assure le monopole et reconstruit magasins, quais et logements pour ses employés. Un important poste est également implanté à Percé. Pour ce qui est de la côte nord de la péninsule, d'autres commerçants de Jersey et de Guernesey s'y installent. Les limites commerciales sont bien définies, mais restent tout de même aux mains des anglo-normands qui veilleront, avec autant d'avarice que d'ardeur, à tenir les pêcheurs bien en laisse pour les centaines d'années à venir.

## **Du troc à crédit**

Charles Robin n'est pas qu'un simple homme d'affaires qui veut profiter du marché de la morue pour remplir ses coffres. Il est aussi, et de loin, le plus redoutable des employeurs. Il met en effet sur pied le «système Robin» qui assure une loyauté obligée du pêcheur envers le commerçant. Cette façon de faire profitable, mais vicieuse et dépourvue de souplesse, est imitée par les concurrents. Comme quoi, lorsqu'il est question d'argent, les compétiteurs peuvent s'allier.

Au 18<sup>e</sup> siècle, comme bien plus tard, le pêcheur gaspésien vit pauvrement. Il est indépendant et vend ses prises au marchand le plus offrant. Habituellement, il ne réussit pas à faire ses frais et doit trouver une façon de survivre, avec sa famille, à l'hiver rigoureux. Sachant que le pêcheur n'a pas les moyens de s'équiper pour la nouvelle saison, Charles lui accorde à crédit gréments, nourriture, tissus, sel et autres biens nécessaires à la vie courante. Pour payer ses dettes, le pêcheur lui donne sa morue. En septembre, les comptes sont faits et on acquitte la facture. Le système apparaît d'une simplicité enfantine. Cependant, le tout se complique lorsque les règles du jeu sont établies unilatéralement. Premièrement, c'est Charles qui détermine le prix du quintal à la fin de la saison. Il doit d'abord prendre connaissance du marché et du nombre de captures. Deuxièmement, Robin est le roi de la morue sur les grèves de la baie des Chaleurs. C'est donc dire qu'il est impossible de vendre le poisson ailleurs. Enfin, il décide, au gré de son humeur, si la morue apportée est de bonne qualité. Ainsi, il est dans sa volonté d'ajouter quelques morues à la pesée si le poisson ne correspond pas à ses critères du jour. Ces données connues, il devient aisé de deviner qu'à la fin de la saison, le chiffre au bas de la colonne des dettes est plus élevé que celui des remboursements. Et si jamais, fait assez rarissime, Robin est redevable au pêcheur, il ne le paie pas en argent, mais en produits de son magasin, ce qui fait que l'employé n'a jamais d'argent dans ses poches. Cette façon de faire a pour effet d'empêcher le morutier d'acheter ailleurs. Celui-ci, endetté et sans-le-sou pour passer l'hiver, doit demander qu'on lui fasse à nouveau crédit qu'il espère rembourser l'automne suivant. Au printemps, c'est pour le matériel qu'il faut allonger la colonne des dettes. Évidemment, en septembre, le crédit

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

s'alourdit. Dans le Grand livre de Charles, c'est une histoire d'endettement perpétuel qui s'écrit au fil des saisons. Une spirale sans fin qui tient sans cesse les familles au bord du gouffre. Gare à celui qui ose crier son mécontentement ou baisser les bras. Le marchand saisit alors tous les biens : barge, maison, terrain, meubles et gréments. Traduit en justice, le pêcheur perd tout dans un procès qui se déroule exclusivement en anglais et dans un jargon juridique qui lui est incompréhensible. Sans surprise, les tentacules des marchands s'étendent jusqu'au tribunal. À titre d'exemple, Robin devient juge de paix en 1788, ce qui est bien pratique lorsque l'entreprise a régulièrement recours aux instances juridiques pour le recouvrement de dettes. Sur cette presque île, les pêcheurs sont ainsi muselés par la crainte de perdre le peu qu'ils possèdent. Ainsi, l'Abbé Jean-Baptiste-Antoine Ferland écrit en 1836 :

*«Quand ils [les pêcheurs] veulent secouer leurs chaînes et porter ailleurs leur poisson, on les menace de les traduire pour dettes devant les tribunaux qu'ils redoutent. Force leur est de se remettre sous le joug, et d'expier par une longue pénitence leur tentative d'émancipation[1].»*

Pour acquitter sa dette, le pêcheur ne voit qu'une solution : accroître la quantité de morues pêchées la saison suivante. Cependant, comme c'est Robin qui fixe le prix des produits et des prises, la quittance est loin d'être signée. Mais la baie des Chaleurs n'est pas une exception. Partout en Gaspésie, les commerçants appliquent ce système efficace qui leur assure une main d'œuvre assujettie.

En 1788, le lieutenant-gouverneur de la Gaspésie, Nicholas Cox, qui doit une petite fortune à Charles, insiste pour que le gouvernement publie une ordonnance qui interdit à quiconque, sauf à son ami, d'acheter de grandes étendues de rivage. Tout baigne alors dans l'huile pour le Jersiais. Il possède des grèves privées, des terrains boisés et peut profiter comme bon lui semble des terres publiques. Les grèves deviennent ainsi des graves et ses terres se transforment en réels villages où magasins, salines, entrepôts, huileries, balances, maisons pour les cadres de la compagnie et chantiers maritimes prennent place. Au moment de prendre sa retraite en 1814, Charles Robin a édifié au cours des années un des plus grands empires économiques canadiens facilement comparable à la *Hudson Bay Fur Co.* Il s'assure aussi une relève en la personne de William Fruing.

## **Les élèves de Robin**

Également originaire de Jersey, William Fruing prend la relève de Charles et continue de faire prospérer l'entreprise. En 1825, la *Charles Robin and Co.* possède d'importants postes à Grande-Rivière, Bonaventure, New Carlisle, Port-Daniel, Nouvelles, Newport et conserve toujours ceux de Percé et de Paspébiac. Après quelques années à la tête de la compagnie, Fruing fonde en 1855, la *William Fruing and Co.* et s'installe dans huit villages gaspésiens dont Anseau-Griffon, Pointe-Jaune et Rivière-au-Renard où un important poste est érigé. Cette compagnie jersiaise applique à la lettre le «système Robin» et sa prospérité n'a d'égal que la quantité de morues ramenées quotidiennement du large.

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

Mais Fruing n'est pas le seul dans la course aux profits. Bien établie depuis 1845, la *William Hyman and Sons Ltd* joue aussi dans la cour des grands. Située à Grande-Rivière, Grande-Grave et Rivière-au-Renard, elle est menée par Horatio Hyman, descendant du fondateur. Comme tout bon marchand de morue jersiais, il est un homme d'affaires pour qui la souplesse et la compassion ne s'appliquent pas. Les procès pour dettes contre les pêcheurs s'accumulent et plusieurs d'entre eux perdent maisons et terres. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si William et sa descendance deviennent d'importants propriétaires fonciers en Gaspésie.

Enfin, la *Charles Robin and Co.* a le vent dans les voiles et ce n'est pas peu dire. Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, elle exporte la «Gaspé Cured», une morue séchée reconnue pour sa grande qualité en Espagne, au Portugal, en Italie et au Brésil. Les affaires vont bien et plusieurs postes s'ajoutent à celui de Paspébiac dont Newport Point (1854), Pabos (1867), Rivière-au-Renard (1869), L'Anse-à-Beaufils (1870), Cape Cove (1876) et Anse-au-Griffon (1880). À la fin des années 1800, l'entreprise passe sous le tordeur des crises financières répétitives. En 1886, elle est ainsi achetée par une autre compagnie jersiaise administrée par Gervaise Legros, Edward De La Parelle ainsi qu'Ellias Collas et prend le nom de *Charles Robin, Collas and Co.* en 1891.

À ces trois principaux acteurs s'ajoutent quelques concurrents qui restent en marge malgré bien des efforts. Ces compagnies emploient des milliers d'hommes et dictent les règles d'un jeu qui n'amuse qu'elles. Les propriétaires, les agents et les commis sont pourvus d'une immunité gouvernementale et juridique qui les protège de toutes représailles. Et au final, qui se soucie véritablement du sort des pêcheurs de la Gaspésie?

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, la Gaspésie est un territoire excentré à qui le reste de la province accorde peu d'intérêt. Cette péninsule est vue comme une île rattachée au continent qui est davantage ouverte sur les Vieux pays que sur le reste du Québec. Les marchands tirent profit et avantage de cet isolement et les pêcheurs forment cette communauté indispensable à l'économie, mais de qui on ne se soucie guère, sauf en temps d'élection où députés et ministres semblent prendre de grands engagements à des fins de pur capital politique. Une si petite population sur un territoire de 30 340 km<sup>2</sup> est en effet un poids plume dans la balance politique. Au fil des ans, la population gaspésienne peine à augmenter et reste soumise à un état de servitude bien entretenue dans une arène libérale où jouent les Robin, Hyman, Fruing et autres acolytes.

## **Avant le squall**

Rivière-au-Renard accueille d'importants postes de pêche où agents et commis ont élu domicile dans les bâtiments attenants les magasins généraux. Si la baie des Chaleurs possède Paspébiac comme haut-lieu de pêche, Rivière-au-Renard en est l'équivalent pour le côté nord. Le village est bordé à l'ouest par Petit-Cap, l'Échouerie, Pointe-Jaune, L'Anse-à-Valleau et Fame Point et à l'est par L'Anse-au-Griffon, Cap-des-Rosiers et Grande-Grave.

En 1909, la Gaspésie est «rouge» mur à mur et les Libéraux sont au Parlement et à l'Assemblée nationale. M<sup>e</sup> Rodolphe Lemieux est le député-ministre de Gaspé à Ottawa et sur la scène provinciale, c'est le Dr Louis-Joseph Lemieux, son frère. Rodolphe est un homme important

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

qui a une influence certaine sur les décisions gouvernementales et qui ne se rend sur son «territoire» qu'à l'approche des élections pour promettre des bouts de routes, des rénovations de quais et des emplois. Autant dire qu'il est plutôt question ici d'une visite de routine aux marchands jersiais, détenteurs de la puissance économique et du pouvoir de fournir allègrement à la caisse électorale.

Dans ces contextes politique et socio-économique, le pêcheur est à bout de souffle. D'année en année, il voit ses dettes augmenter et sait pertinemment que cette misère reposera un jour sur les épaules de sa progéniture. En regard de cette réalité, si la résilience semble s'être installée, une fureur nouvelle rattrape celui-ci. En effet, par un jour de fin d'août, les pêcheurs apprennent que les marchands fixent le prix du quintal de morue à 3,50\$. Or, ils s'attendaient à 5 piastres. La nouvelle fait son chemin par les sentiers, les grèves et la mer à la même vitesse que l'inquiétude gagne les hommes. À 3,50\$ le quintal, c'est la saisie des biens et des terres. La rage au cœur, les pêcheurs vocifèrent parce qu'un quintal ne représente pas seulement la «morue sec», mais aussi les douze heures de dur travail quotidien des femmes et des enfants. Le soir même, on s'entasse dans la cuisine chez Joseph Tapp, un type au verbe facile et politiquement engagé. Le constat est évident : on doit agir collectivement dans le bien de tous. Elle est terminée l'époque où l'on s'humilie devant les marchands en leur demandant toujours un peu plus de crédit, en étant à leur merci et en voyant le travail réduit au mépris. Il est grand temps de leur tenir tête! C'est risqué... très risqué. En s'attaquant à ces compagnies faisant main basse sur la pêche, tout peut arriver : poursuites, saisies, perte d'emploi. Or, pour ces familles la pêche est le seul salut. Mais le goût ardent d'une justice est parfois plus fort que l'appel du large. Les morutiers gaspésiens sont peu instruits et bien qu'ils ne soient pas mathématiciens, ils sont capables de faire l'équation suivante : pas de pêcheurs, pas de poisson. Ils prennent maintenant conscience qu'ils font partie intégrante d'une équation dont la somme des parties les inclut largement. La décision est prise à l'unanimité. On prendra les grands moyens et on réclamera 4\$/quintal, *pas une cenne de moins*, et l'abandon des poursuites pour dettes ainsi que des saisies. Les quatre marchands de Rivière-au-Renard seront visités un à un, advienne que pourra!

## **Journal de bord d'une révolte**

C'est donc avec la peur au ventre, mais le poing levé que les pêcheurs entament leurs revendications le quatrième jour de septembre 1909. La marche est longue pour cette cinquantaine d'hommes qui arrivent à Rivière-au-Renard tôt en matinée. Ils sont partis de l'Anse-à-Valleau, L'Échouerie et Petit-Cap. À leur entrée au village, les Renardois les regardent d'un œil inquiet, mais l'envie bouillonnante de prendre part à cette manifestation se fait sentir. Bientôt, ils sont une centaine dans le chemin.

Comble de chance pour les hommes, Charles P. LeMarquand, agent de la *Charles Robin, Collas and Co.*, sort de son établissement. Ayant toujours eu de bonnes relations avec eux, il s'approche et les salue poliment, n'ayant crainte des repréailles annoncées. Mais les pêcheurs n'ont pas parcouru tous ces kilomètres par plaisir. Ils encerclent l'agent et énoncent leurs revendications. LeMarquand ne fait pour seule réponse que c'est le siège social à Paspébiac qui décide du prix, mais sous la grande insistance du groupe, il va au bureau du télégraphe pour envoyer la



DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

demande. Ils repartent chez Kennedy, un autre commerçant, et amènent avec eux LeMarquand. L'agent Connick Kennedy ne s'obstine pas et le même scénario défile. Les deux agents sont désormais côte à côte et encadrés du groupe soutenu par les villageois.

Mais les deux plus gros poissons ne sont pas encore pris : Fruing et Hyman. Horatio Hyman n'est pas à son magasin. C'est Philip Romeril, l'agent de Grande-Rivière, qui y est et signale que M. Hyman n'est pas disponible, car il négocie avec le capitaine Nicholson, acheteur de morue venu d'Halifax. L'équipage se rend donc à la maison privée d'Hyman. Les manifestants, de plus en plus prompts et confiants, font face à un autre refus. «Never! Over my dead body! Impossible! Non, non et non[2]!» Cette réponse venue du décideur suscite une montée de colère que l'on croyait déjà à son paroxysme.

À 11h00, plus de 150 hommes se dirigent vers les bureaux de la *William Fruing and Co.* avec LeMarquand, Kennedy et Hyman. L'agent Charles Vincent Carrel est le dernier convoité. Évidemment, il rejette la demande. N'étant pas là pour l'entendre discourir, les manifestants le menacent. Comme ses comparses, il cède et télégraphie la requête. Après cette «tournee», un ultimatum est donné : lundi matin à 9h00, les marchands devront accepter ou non la demande. S'ils refusent, les pêcheurs promettent de les sortir du village, d'ouvrir les magasins, de prendre le matériel et de trouver de nouveaux commis.

Une fois les marchands libérés, une accalmie plane au village. Mais les marins se méfient souvent du temps trop calme et à juste titre. En après-midi, Carrel se rend au bureau de télégraphie pour communiquer avec Charles Brien, gérant général pour le Canada en poste à Gaspé pour le compte de la *Fruing*, et fait état des tensions. Brien lui dit alors de fermer le magasin et de se mettre à l'abri. Sachant que les hommes d'affaires ont toujours été d'une solidarité implacable, Brien communique avec Hyman et la *Charles Robin, Collas and Co.* Ils concluent qu'il est temps de s'enquérir de l'aide de leur dévoué député-ministre, Rodolphe Lemieux.

Le 5 septembre, Brien quitte Grande-Grève vers Rivière-au-Renard dans une grande insolence et se rend directement au bureau du télégraphe où un message de Rodolphe Lemieux l'attend. La frégate *Princess* de la marine canadienne arrivera pour protéger les marchands. Avec cette nouvelle rassurante, ces derniers conviennent qu'ils ne bougeront pas de leur position. Le lendemain matin à 7h00, des carrioles arrivent au village. Brien, pourtant bien sûr de lui la veille, est inquiet. Il tente de fuir, mais il est intercepté et se retrouve encerclé par quelques 400 manifestants. On le frappe et on le menace de mort. Ce dernier propose alors de discuter avec les autres et on repart donc chercher Kennedy et LeMarquand. Hyman, qui a fui à Gaspé, sera substitué par Philip Romeril. Ce dernier, affrontant la foule, se dirige vers la plage d'où il tire un coup de revolver en guise d'avertissement. Mais les pêcheurs lui lancent des pierres et, pris de panique, tire dans l'attroupement blessant Urbain Chrétien à la jambe. Brien, ayant crainte pour sa vie et pour celle de Romeril, assure que les requêtes seront accordées. Les pêcheurs exigent alors qu'il leur signe une entente qui comporte trois parties :

1. Un prix de 4\$/quintal et l'engagement de Brien pour la *William Fruing and Co.* à verser les 50 «centins» manquants si les trois autres compagnies refusent le prix entendu. De plus, il

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

doit certifier qu'aucune poursuite et saisie pour solde impayé ne seront engagées dans l'année en cours.

2. Un dédommagement de 20\$/mois à Urbain Chrétien jusqu'à son retour au travail.
3. La garantie de Brien et de LeMarquand que Romeril ne fuira pas à Les deux commerçants paient 1000\$ chacun et s'il quitte Jersey, la somme sera remise aux pêcheurs.

En ce septième jour de septembre, ce n'est pas le *Princess*, mais le *Christine* qui arrive à Gaspé avec à son bord 20 officiers et marins. Sitôt ces derniers à terre, les marchands rapportent leur version des faits : violence, pillages et menaces de mort. Déjà, l'enquête est un présage du procès qui se jouera quelques jours plus tard. Le lendemain, le capitaine G.M. May envoie ses conclusions à Ottawa et dans la même journée, S. Veit, fonctionnaire des Pêcheries basé à Gaspé confirme l'état d'urgence à son patron :

*«La situation est très grave. Pillages, meurtres et incendies sous peu. Marchands et employés ici pour leur sécurité. [...] À moins que vous n'agissiez rapidement et nous portiez assistance avant le 10 courant, la situation [...] pourra nous avoir forcés à prendre les armes pour nous défendre[3].»*

De surcroît, ayant eu écho des événements, Georges-J. Desbarats, sous-ministre de la Marine, ordonne au *Canada* de se rendre à Rivière-au-Renard. Envoyer ce bateau signifie que l'on ne rigole plus : quatre canons à tir rapide, ainsi que 75 officiers et marins entraînés pour des opérations militaires. En attente de ce second navire, le *Christine* est au large de Fame Point au matin du 11 septembre. À son bord prennent place les marchands et le shérif du comté. Dès l'arrivée du second bâtiment, on met le cap sur Rivière-au-Renard où l'aperçu des navires provoque une véritable vague d'appréhension. Les ancres sont alors jetées et 40 militaires débarquent dans le but d'investir les maisons désignées par les marchands. D'autres troupes armées sont dirigées simultanément à L'Anse-à-Valleau, Pointe-Jaune, L'Échouerie, Petit-Cap et l'Anse-au-Griffon. La procédure établie est simple et efficace : on entre, on fouille et on amène l'émeutier. En fin de journée, on se dirige vers Percé où sied le palais de justice et à 22h00, les prisonniers sont portés en cellules, après quoi May décrète que son mandat est terminé. Mais les marchands, en mal de vengeance, en veulent plus, car vingt arrestations semblent bien futiles. Le procureur général du Québec, qui est nul autre que le Premier ministre et ex-associé de Rodolphe Lemieux, ordonne alors à May de ne pas bouger. Qui plus est, Knowlton, capitaine du *Canada*, reçoit aussi cette directive. Une autre vague d'arrestations survient le 13 septembre à minuit tapant. En tout, sept pêcheurs sont embarqués, une récolte bien maigre compte tenu de l'effroi causé par les 27 hommes armés.

Au matin du 16 septembre, commence un expéditif procès en anglais, sans rapport policier, ni de témoignages de citoyens, de fonctionnaires et de pêcheurs. Seuls élus à la barre, les mercantis. À l'honorable tribune siège le juge Ménélaque Tremblay, ancien candidat libéral battu en 1877 dans le comté de Bonaventure. Si les commerçants saisissent le jargon utilisé au tribunal, les pêcheurs sont dans des eaux bien troubles. Ainsi, lorsque les sentences tombent au bout de deux jours de procédures, ils les acceptent sans rechigner. En fait, la seule fois où ils sont invités à parler, c'est pour s'avouer fautifs. Vingt-deux des vingt-quatre accusés sont reconnus coupables d'émeute, de lésions corporelles et de blessures graves. De ce groupe, cinq

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

sont emprisonnés pour une période allant de 8 à 11 mois. Au bas du document faisant foi de leur culpabilité, 14 d'entre eux apposent leur signature par un «X». Analphabètes et pauvres, ils sont désormais aux prises avec des marchands qui leur tiendront rigueur pour encore bien des années.

## **La force du nombre**

Si au lendemain du soulèvement la population se questionne sur l'avenir de la pêche, avec le recul il est évident que ce dernier n'ait pas été vain. Dans *Coup d'œil sur les pêches du Québec* publié en 1941, Louis Bérubé écrit :

*«Les premiers gestes de libération d'un peuple qui en a assez de ses chaînes sont, à certains égards, rarement très avisés; sur le coup, ils n'obtiennent guère de résultats. Ils sont un signe tout de même et marquent une étape. C'est à ce point de vue que la révolte de Rivière-au-Renard prend une importance de premier plan dans l'histoire de nos pêcheries gaspésiennes[4].»*

Bien que les marchands fassent encore leur loi au sein des communautés, l'arrivée des chalutiers en 1911 sonne le glas des techniques traditionnelles de pêche. En effet, ce nouveau type de bateaux venus d'Europe, des États-Unis et de la Nouvelle-Écosse sont plus gros et mieux équipés. Les navires sont aussi pourvus de congélateurs qui permettent une conservation des prises, ce qui évite le salage et le séchage. De surcroît, la demande en poisson frais ne cesse d'augmenter, contrairement à celle pour la morue séchée qui décline. Rien ne va plus alors pour le poisson gaspésien. À cause de la grande disponibilité de la morue fraîche, le prix du produit séché diminue drastiquement, passant de 6\$ à 3\$ le quintal entre 1900 et 1913. Une forte augmentation des prix se fait sentir pendant la Première Guerre mondiale, où la valeur du quintal atteint un sommet à 12,50\$ avant de chuter à nouveau dès 1919. C'est d'ailleurs en 1917 que la *William Fruing and Co.* ferme ses portes. Aussi, depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle, l'Église agace de plus en plus les marchands. L'institution mène des campagnes de tempérance qui nuisent à la vente d'alcool, prône l'agriculture et favorise l'éducation, ce qui signifie une population plus instruite, donc moins docile.

En 1923, le nouvel évêque de Gaspé, Mgr François-Xavier Ross, brouille davantage les cartes. Souhaitant libérer les pêcheurs du joug jersiais et améliorer leur situation, il ne voit qu'une solution : fonder des coopératives. Ne perdant pas de temps, il rencontre le ministre des Pêcheries qui devient rapidement un allié dans ce dossier. Celui-ci signe alors une entente avec la Coopérative Fédérée du Québec (CFQ) pour qu'elle achète la morue des coops en devenir. C'est le 19 août 1923 que naissent les deux premières coopératives de pêcheurs : Cap-des-Rosiers et l'Échouerie. Les résultats sont bons et le nouveau modèle d'affaires fait ses preuves. En 1926, une douzaine de ces regroupements jonchent le territoire et rassemblent le tiers des pêcheurs gaspésiens. En plus d'offrir de nombreux avantages en termes d'achats d'équipements, de ventes et de productivité, les coopératives offrent une certaine sécurité. Les intérêts des pêcheurs sont protégés et la force du nombre rend les négociations plus faciles. Toutefois, comme s'il est trop difficile de se libérer des bourreaux jersiais, des coops vendent leur poisson à Robin plutôt qu'à la CFQ. De plus, quelques années plus tard, certaines peinent



DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

à payer les pêcheurs, menant plusieurs à quitter le mouvement. Le travail bâclé du classement du poisson fait aussi en sorte que les Italiens cessent leurs achats. En 1932, l'échec est incontestable : des douze coops, ne reste plus que celle de Carleton.

Homme de foi et de cœur, Mgr Ross reste convaincu que la coopération est la bouée de sauvetage des pêches de la région. Après l'analyse des erreurs qui ont mené à cet échec, il remet sur pied le mouvement en 1934. Cette fois, il s'entoure d'agronomes, d'institutrices et de fonctionnaires. On ne veut plus seulement créer des coopératives. On souhaite désormais bien les gérer et les faire prospérer. En 1939, un deuxième souffle se fait ainsi sentir à Carleton, à Rivière-au-Renard et à l'Anse-aux-Gascons et c'est maintenant la fédération provinciale des Pêcheurs-Unis qui trône dans le secteur des pêches. À la tête du mouvement, notons plusieurs prêtres du diocèse de Gaspé, l'abbé François-Xavier Jean, directeur de l'École des pêcheries de Sainte-Anne-de-La-Pocatière et Alexandre John Boudreau, ancien fonctionnaire du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse et à l'emploi de l'école dirigée par M. Jean. Boudreau anime des cercles d'étude et s'inspire fortement du *Antigonish Movement*, un modèle d'intervention social préconisant la prise en main de l'économie par le milieu. Les pêcheurs sont dorénavant bien outillés, instruits, à l'affût de leurs droits; bref, pour la première fois en 200 ans, ils sont de taille pour affronter les marchands.

Avec l'arrivée des coopératives dans le décor gaspésien, les pêcheurs peuvent s'émanciper économiquement et socialement. Ils constatent qu'en faisant face à la mer ensemble, ils peuvent influencer les décideurs. Aujourd'hui, il existe sur le territoire du Québec maritime des dizaines d'associations, de fédérations, de corporations et de coopératives qui font valoir les intérêts des pêcheurs et les aident à plusieurs niveaux. Celles-ci, regroupant des centaines d'hommes et de femmes, trouvent leurs racines dans cette révolte qui eut lieu dans la Capitale des pêches du Québec. Pourtant, malgré ces regroupements, et même armés d'une grande volonté, les pêcheurs restent tributaires d'une ressource naturelle et d'un marché qui en est directement dépendant.

## **Pêcheurs en eaux agitées**

Aujourd'hui, la morue n'est plus au rendez-vous. Au cours des dernières décennies, les chalutiers de plus en plus gros et les équipements sophistiqués ont mené à l'épuisement des stocks. Dans les années 1960, de véritables usines flottantes ont visité les eaux du golfe Saint-Laurent et de l'Atlantique pour y jeter des filets prenant jusqu'à 100 000 morues en moins d'une heure. Malgré les avertissements de quelques scientifiques perçus comme des fatalistes, cette coupe à blanc maritime s'est poursuivie trop longtemps. À ce titre, on estime à 1,6 million de tonnes le stock de morues en Atlantique Nord en 1960, ce qui laisse déjà présager une diminution. Trente ans plus tard, ce chiffre est de 22 000 tonnes. En 1992, le gouvernement fédéral décrète un moratoire. Les populations côtières sont directement affectées, ce qui se traduit par plus de 35 000 pertes d'emplois, dont 25 000 à Terre-Neuve et 6 000 au Québec. Début 2000, l'interdiction est levée, mais ceci est de courte durée. Le 24 avril 2003, le ministre fédéral des Pêches et Océans, Robert Thibault, décrète un second moratoire pour une période indéterminée.

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

Les morutiers n'ont alors d'autres choix que de se lancer dans un autre type de pêche. Ainsi, crevettiers, crabiers et homardiens dominent les côtes et les eaux hauturières depuis quelques années. Toutefois, avec cette décision viennent aussi d'importantes dépenses et de grands investissements qui atteignent plusieurs millions de dollars. Il faut acheter un autre permis, modifier les équipements et souvent, acquérir un nouveau bateau. Le pêcheur est dépendant de la ressource et si elle n'est pas au rendez-vous, les revenus sont eux aussi absents. De plus, n'oublions pas que c'est encore et toujours le marché qui dicte les prix au débarquement. La valeur n'est jamais la même d'une année à l'autre et elle est connue peu de temps avant l'ouverture de la saison. Notons que pour le cas des homardiens, ces derniers savent le prix de la livre uniquement une semaine après le début de la saison. Les dépenses, quant à elles, ne cessent d'augmenter. À cela s'ajoutent évidemment toutes les procédures administratives et les obligations reliées à une saine gestion des ressources halieutiques. Différentes instances gouvernementales exigent des pêcheurs la rédaction d'un journal de bord et des observateurs en mer sont aussi quelques fois présents à bord pour prendre des relevés et évaluer les méthodes de pêche. Quoi qu'il en soit, le pêcheur est bien conscient qu'une saine gestion des quotas ne peut qu'être profitable.

Certaines communautés vivent littéralement au rythme des saisons de pêche et dépendent de l'abondance de la ressource. Pour elles, la gestion de celle-ci est primordiale pour le maintien à long terme de l'économie locale et régionale. Les moratoires et les baisses de quotas sont donc source de stress et d'inquiétude. Les retombées économiques de la pêche au Canada ne sont pas négligeables. En 2010, on estime à 3,9 milliards de dollars la valeur des débarquements au pays, produits aquicoles inclus et en termes de main d'œuvre, c'est 45 000 emplois qui sont offerts aux pêcheurs et membres d'équipage. Cependant, même si les mollusques et les crustacés semblent suppléer au poisson de fond, la flottille canadienne est en diminution. Les dures conditions de travail, les risques inhérents au métier, l'insécurité financière ainsi que les divers programmes gouvernementaux et les politiques adoptés sont parmi les raisons de l'abandon de la profession qui se transmet généralement de père en fils.

Depuis toujours, les pêcheurs gaspésiens font partie de cette communauté d'hommes de mer pour qui le dur labeur et les risques ne supplantent pas l'amour du métier. Au cours des années, ils ont fait face à plusieurs tempêtes en se regroupant autour de fédérations, d'associations et de coopératives. Si le «système Robin» n'a pas survécu aux dernières décennies, les pêcheurs savent qu'il est facile de tomber dans les mailles d'un marché qui fluctue sans cesse. Bien que la Révolte de Rivière-au-Renard ait pris le large dans la mémoire collective québécoise, la Gaspésie, elle, se souvient. Si chaque printemps les pêcheurs doivent encore réclamer un juste prix pour leurs prises, peut-être n'avons-nous pas encore réalisé la réelle valeur des fruits de mer et du poisson qui se trouvent dans nos assiettes. Et bien au-delà de ce soulèvement populaire subsistent toujours les échos de ces 24 hommes qui ont payé trop cher cette justice tant désirée :

*Georges Ouellette (acquitté)*

*Paul Sylvestre (acquitté)*

*François-Xavier Béland (libéré sous caution)*

*Grégoire Béland (libéré sous caution)*

*Jean-Baptiste Francoeur (libéré sous caution)*

*Barthélemi Ouellette (libéré sous caution)*

*Émile Savage (libéré sous caution)*

*Joseph Savage (libéré sous caution)*

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

*Jean-Baptiste Bond (libéré sous caution)*  
*Jean-Baptiste Bond (libéré sous caution)*  
*Félix Bonenfant (libéré sous caution)*  
*Élie Cloutier (libéré sous caution)*  
*Onésime Cloutier (libéré sous caution)*  
*Auguste Dupuis (libéré sous caution)*  
*Félix Élément (libéré sous caution)*  
*Hubert Élément (libéré sous caution)*

*Georges Sylvestre (libéré sous caution)*  
*Arthur Tapp (libéré sous caution)*  
*Jean-Baptiste Tapp (libéré sous caution)*  
*Elzéar Cloutier (emprisonnement 8 mois)*  
*Alfred Élément (emprisonnement 10 mois)*  
*Aurèle Élément (emprisonnement 8 mois)*  
*William Savage (emprisonnement 11 mois)*  
*Joseph Tapp (emprisonnement 9 mois)*

## **Pour en savoir plus**

### **Références manuscrites**

BRYSON, B. *Une histoire de tout, ou presque...* Éditions Payot et Rivages, 2011.

FALLU, J.-M. *La Gaspésie au temps des belles prises*. Éditions GID, 2010.

KEABLE, J. *La révolte des pêcheurs : l'année 1909 en Gaspésie*. Lanctôt éditeur, 1996.

MIMEAULT, M., ROY, G. et DUMARESQ, E. *Rivière-au-Renard. Histoire et patrimoine*. Groupe Beau Village de Rivière-au-Renard, 2013.

Musée de la Gaspésie. Fonds Robin, Jones and Whitman, cote : P008.

### **En ligne**

[L'industrie de la pêche, Conseil canadien des pêcheurs professionnels.](#)

["L'apôtre de la coopération". \*Le Québec, une histoire de famille\*, 30 novembre 2011.](#)

["Pêche au crabe : le conflit perdue dans la zone 16". \*Ici Radio-Canada.ca\*, 26 avril 2015.](#)

["Rivière-au-Renard", Document du Forum international d'architecture vernaculaire sur Rivière-au-Renard, 11-15 juin 2015, 16 p.](#)

[MARCIL, Claude. "Les Robin : exploiter les Gaspésiens jusqu'à la dernière morue". \*Le kiosque média\*, 23 novembre 2011.](#)

[TRUDEL, C. "Il y a 100 ans, Rivière-au-Renard en ébullition". \*Le Devoir\*, 31 août 2009.](#)

DUPUIS, Véronique. « La révolte de Rivière-au-Renard : quand le pêcheur ne veut plus être le poisson ». *HistoireEngagee.ca* (18 août 2015), [en ligne]. <http://histoireengagee.ca/la-revolte-de-riviere-au-renard-quand-le-pecheur-ne-veut-plus-etre-le-poisson>

### **Documents audiovisuels**

LANDRY, C. (2015). Capitaines des hauts-fonds, Tapis rouge Films.

OLIVA, L. (2015). Les pêcheurs de l'anse, Pimiento.

---

[1] KEABLE, J. La révolte des pêcheurs : l'année 1909 en Gaspésie, Montréal, Lanctôt éditeur, 1996.

[2] *Ibid.*

[3] *Ibid.*

[4] *Ibid.*